CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S

SANISCHARE

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Asie Pacifique

RICHARD Blandine
Juillet 2020

L'OBSERVATOIRE des camps de réfugiés

PHOTO ©: GOOGLE MAPS IMAGE

CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S DE SANISCHARE

Localisation du camp

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Contexte de création du camp
Population accueillie

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Législation
Système de délivrance des protections internationales

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp
Les services assurés dans le camp

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Constat général
L'absence de solutions durables
Vulnérabilité de la population restante
Santé
Sécurité

SOURCES ET RÉFÉRENCES

PHOTO ©: CARL LACASSE

Localisation du camp de SANISCHARE

LE CAMP DE SANISCHARE SE SITUE :

- Au Népal, dans le district de Morang, à 13 km de la ville de Damak,
- 26.656556103511065, 87.55047797085047

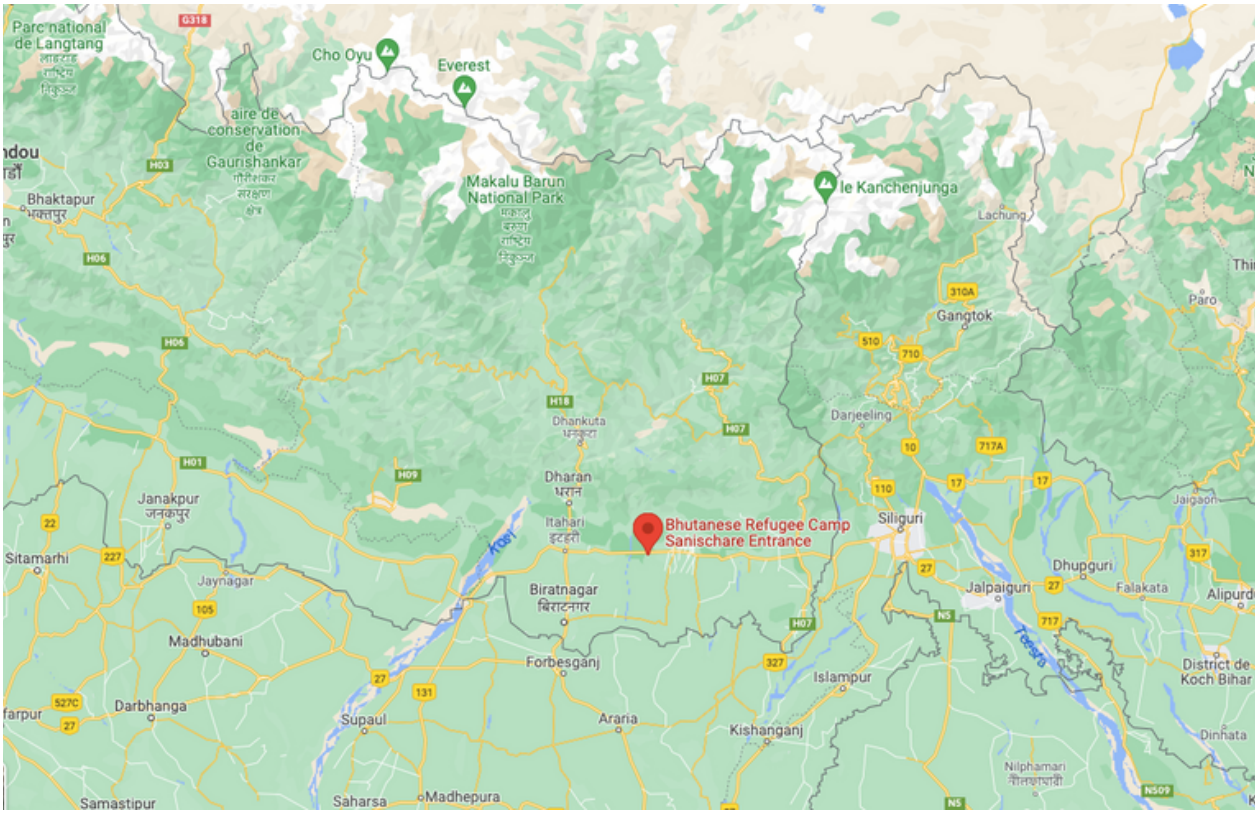

SOURCE : GOOGLE MAPS

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

Le camp de Sanischare fait partie des sept camps [2] administrés dès 1992 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) à la demande du gouvernement népalais. Ces camps ont été créés pour accueillir les Bhoutanais-e-s d'origine népalaise fuyant le Royaume du Bhoutan ou ayant été expulsé-e-s de force à partir de la fin des années 1980.

Les Bhoutanais-e-s d'origine népalaise, ou «*Lhotshampa*» [3], sont une minorité installée dans le Sud Bhoutan depuis le 19e siècle. [4] cette minorité représentait 25 [5] à 30% [6] de la population bhoutanaise en 1990. Environ 100 000 [7] de ces personnes ont fui le Bhoutan, principalement entre 1988 et 1993, en raison d'un ensemble de mesures discriminatoires prises par le gouvernement dans le cadre d'une politique d'unification culturelle forcée dite « One People, One Nation » («Un Peuple, Une Nation»). [8] Ces mesures visaient à restreindre les conditions d'accès à la citoyenneté bhoutanaise, et à réprimer les expressions culturelles ne correspondant pas aux us et coutumes des Ngalongs, l'ethnie politiquement dominante. [9] Lors du recensement de la population de 1988, de nombreux-ses Bhoutanais.es d'origine népalaise n'ont pas pu être enregistré-e-s, en application des nouvelles lois sur la nationalité[10]. En réaction, un mouvement de contestation revendiquant des droits civils et culturels s'est formé, et a donné lieu à la fin de l'année 1990 à des manifestations massives au Sud du Bhoutan.

Ce mouvement a été qualifié d'anti-national et de terroriste par le gouvernement bhoutanais pour justifier une répression brutale à l'égard des militant-e-s, de leurs proches, et des personnes soupçonnées de soutenir ce mouvement[11]. Des cas d'arrestations arbitraires, de torture et de viols, et autres traitements inhumains et dégradants ont été documentés par plusieurs ONG de défense des droits humains[12].

Par suite du recensement, un grand nombre de Bhoutanais-e-s d'origine népalaise ont été déclaré-e-s par les autorités comme des migrant-e-s en situation irrégulière, expulsé-e-s et exproprié-e-s de force, ou contraint-e-s de signer un formulaire d'émigration volontaire. Les persécutions se sont poursuivies durant les années 1990[13].

Environ 100 000 personnes ont fui le Bhoutan, principalement entre 1988 et 1993, en raison d'un ensemble de mesures discriminatoires prises par le gouvernement dans le cadre d'une politique d'unification culturelle forcée dite « One People, One Nation » («Un Peuple, Une Nation»).

Dans un premier temps, les réfugié-e-s expulsé-e-s du Bhoutan ont occupé les rives de la rivière Maidhar à l'Est du Népal [14] avant d'être réparti-e-s dans des camps administrés par le gouvernement népalais, l'UNHCR et le Programme alimentaire mondial (PAM).

En 2007, l'UNHCR, le gouvernement népalais et un groupe d'États tiers [15] sont parvenus à un accord afin d'organiser la réinstallation des réfugié-e-s, à défaut d'accord entre le Népal et le Bhoutan pour résoudre la crise. Ce programme a permis la réinstallation de **plus de 113 000** [16] réfugié-e-s bhoutanais-e-s et la fermeture de cinq des sept camps de réfugié-e-s bhoutanais-e-s de l'Est du Népal.

Depuis la fin du programme de réinstallation, 6 500 [17] réfugié-e-s bhoutanais-e-s vivent toujours dans les camps de Sanischare (Morang district) et de Beldangi (Jhapa district).

LA POPULATION ACCUEILLIE

NATIONALITÉ PRÉSENTE DANS LE CAMP :

Bhoutanais-e-s

Le camp accueille des réfugié-e-s bhoutanais-e-s d'origine népalaise.

Certaines sources rapportent la présence de quelques familles appartenant à d'autres minorités bhoutanaises, mais leur présence n'est pas chiffrée[18].

Il y avait 1 896 résident-e-s à Sanischare en 2017, soit 91% de moins qu'en 2007[19].

Selon les données disponibles en 2014, la dynamique par âge était la suivante [20] :

Détails âge :

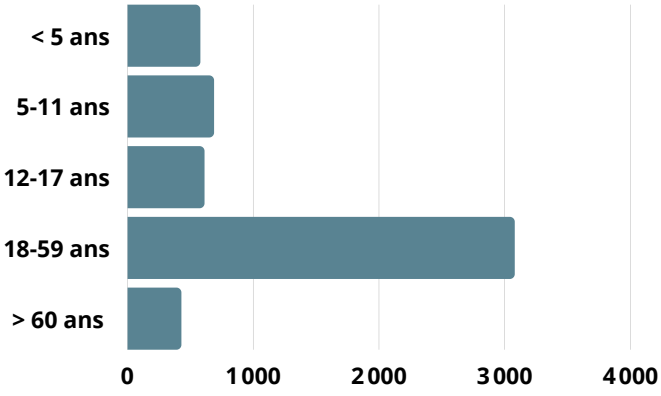

Ces données ne sont pas transposables à la démographie actuelle du camp.

35% des réfugié-e-s bhoutanais-e-s restant-e-s sont des femmes[21].

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LÉGISLATION [22]

Le Népal n'est pas signataire de la Convention de Genève de 1951 et de son protocole additionnel de 1967. Il a accepté l'installation des camps de réfugié-e-s bhoutanais-e-s sur son territoire sur une base humanitaire, et il les administre avec l'UNHCR, le PAM et leurs partenaires depuis 1992.

Le droit népalais restreint la liberté de circulation et le droit au travail des réfugié-e-s sur son territoire, mais les réfugié-e-s bhoutanais-e-s bénéficient d'une certaine tolérance sur ces points. L'accès à la propriété est également restreint.

Par ailleurs, le droit népalais contient des dispositions discriminantes à l'égard des femmes relatives à la transmission de la nationalité : ainsi, un enfant né de mère népalaise, et de père étranger a un accès plus difficile à la nationalité de la mère[23].

LE SYSTEME DE DÉLIVRANCE DES PROTECTIONS INTERNATIONALES [24]

Dès 1992, le Ministère de l'Intérieur a mis en place des Refugee Coordination Units (RCU), chargés d'enregistrer et de fournir des documents aux personnes demandeuses d'asile. Chaque camp a un Camp Supervisor qui dépend des autorités népalaises.

Le recensement des réfugié-e-s résidant dans le camp est organisé par l'UNHCR et le RCU. Le CMC est également chargé de vérifier et de rapporter aux autorités les enregistrements de naissances, décès et mariages[25].

Les réfugié-e-s arrivé-e-s avant juin 1993 [26] ont été reconnu-e-s réfugié-e-s prima facie par l'UNHCR et le gouvernement du Népal. De nouvelles opérations de recensement ont eu lieu à partir de 2006-2007, et ont donné lieu à la distribution de documents d'identification par les autorités népalaises. [27] Ce document permet de bénéficier de l'aide internationale dans le camp. Il y aurait actuellement environ 1 641 réfugié-e-s non-enregistré-e-s entre Sanischare et Beldangi[28].

LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP

Depuis 1992, le camp est administré conjointement par les autorités népalaises, l'UNHCR, le PAM et leurs partenaires.

L'UNHCR cherche désormais des solutions pour que les réfugié-e-s soient auto-suffisant-e-s au Népal, et prévoit la fermeture de ses bureaux à Damak à la fin de l'année 2020. [29] Le PAM a quant a lui mis fin à l'assistance alimentaire en décembre 2018. [30] La Lutheran World Federation a également baissé son budget [31] et transmis certaines de ses responsabilités aux organisations communautaires[32].

Les autorités népalaises sont désormais le principal interlocuteur des réfugi-e-s[33].

La liste suivante des acteurs présents sur le camp doit donc être regardée comme indicative :

GESTIONNAIRES / ADMINISTRATEURS DU CAMP :

- ***Ministère de l'Intérieur / National Unit for the Coordination of Refugees Affairs***

Impliquées dans l'administration du camp depuis sa création en 1993, les autorités népalaises sont désormais le principal interlocuteur des réfugié-e-s.

- **Camp Management Committee (CMC)**

Organisation communautaire.
Associé à l'administration et la gestion du camp, il assure un lien entre la communauté, les autorités, les gestionnaires et leurs partenaires. Le CMC recrute et coordonne les bénévoles intervenant dans tous les domaines de l'assistance dans le camp.

PARTENAIRES PRINCIPAUX

- ***Lutheran World Federation (LWF):***

ONG internationale.
Intervention multi-sectorielle (assistance logistique, assistance alimentaire, hygiène et salubrité, éducation principalement).

- **Association of Medical Doctors of Asia (AMDA) :**

ONG internationale.
Partenaire de historique de l'UNHCR dans le domaine de la santé et de la nutrition, l'ONG est désormais l'acteur principal en charge de l'accès aux soins de santé dans le camp.

- ***Caritas Nepal***

ONG locale.
Intervention principalement dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle et de la prévention.

DANS LE DOMAINE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION

International Home Care (IHC)[36] : impliqué dans la création d'une maison récréative pour les personnes âgées dans le camp, depuis 2018.

Bhutanese Health Association [37]

Social Awareness Developpment Group (SADG) : ONG locale.
Partenaire de l'AMDA dans le domaine de la prévention du VIH et de l'éducation nutritionnelle[35]. Il n'est pas certain que l'ONG soit toujours active sur le camp.

Transcultural Psychosocial Organization (TPO) : ONG locale.
Intervention dans le domaine de la santé mentale, au moins jusqu'en 2019[34].

Happy Nepal :
ONG locale. Intervention dans le domaine de la santé mentale au moins jusqu'en 2014[38]. Il n'est pas certain que l'ONG soit toujours active sur le camp.

ASSISTANCE JURIDIQUE

Nepal Bar Association (NBA) : ONG locale qui intervient dans le domaine de l'accès au droit pour les victimes de violences sexuelles et sexistes, et pour l'accès à la nationalité[39].

GESTION DES RESSOURCES ET ACCES A L'ENERGIE

Vajra Foundation Nepal [40]

ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Bhutanese Refugee Women Forum (BRWF) : Existe depuis les premières années d'existence du camp, intervient dans le domaine de l'autonomisation, de la santé, de la prévention des violences sexuelles et sexistes, de l'éducation[41].

Self Help Groups (SHG) [42] :
Au nombre de 12 entre Sanischare et Beldangi, ils répondent au retrait des principaux gestionnaires, et organisent une épargne communautaire, des crédits et un soutien aux activités économiques des réfugié-e-s.

Bhutanese Refugee Children Forum (BRCF)
Existe depuis 1997, créé avec le soutien de LWF Népal et le financement de l'UNHCR[43].

PHOTO ©: CARL LACASSE

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

L'ACCES A L'EDUCATION

Récemment, l'UNHCR a noué des accords locaux ad hoc [44] avec des écoles, qui auraient permis à l'intégralité des enfants réfugié-e-s bhoutanais-e-s d'être inscrit-e-s à l'école primaire en 2019[45].

Il n'y a pas d'information analogue concernant l'éducation secondaire. Selon une information en date de 2014 [46], le taux d'obtention du certificat de fin de scolarité [47] a baissé pendant les opérations de réinstallation.

Durant l'année scolaire 2018/2019, **1 302 enfants** à Sanischare et Beldangi ont bénéficié du Bhutanese Refugee Education Programme (BREP), qui existe depuis 1993 et qui a pour objectif d'assurer l'éducation secondaire des réfugié-e-s sur les camps. [48].Il n'y a pas d'informations relatives à une poursuite de ce programme en 2020.

L'UNHCR et ses partenaires [49] ont mis en place des programmes de formation qualifiante [50], mais il n'y a pas d'informations récentes sur la poursuite de ces programmes.

En 2017, le projet « Restoring Self-Reliance » a permis à 305 réfugié-e-s d'accéder à un programme de formation qualifiante[51].

ACCES A LA NOURRITURE

Après avoir été en charge de la distribution générale depuis la création du camp, **le PAM a cessé de fournir une assistance alimentaire aux réfugié-e-s en décembre 2018[52].**

Les réfugié-e-s ont accès aux marchés environnants pour s'approvisionner en nourriture.

Le **Reclamation Garden Project (RGP) [53]** soutenu par le PAM, l'UNHCR et la LWF leur permet de cultiver la parcelle de terre attribuée avec leur habitation dans le camp, ou le jardin communautaire. En principe, chaque résident-e qui le souhaite peut bénéficier de ce programme. La réinstallation a laissé de nombreuses parcelles vacantes dans le camp, faisant de ce projet une piste sérieuse pour l'auto-suffisance des résident-e-s. En 2017, 181 foyers ont pu bénéficier de ce programme à Sanischare et à Beldangi, leur permettant de compléter leur panier alimentaire et leurs revenus en vendant leur récolte[54].

L'équipement agricole a été renforcé récemment grâce au Grant Assistance for Grassroots Human Security Projects (GGP), un fond de subvention financé par le gouvernement japonais, dans le cadre d'un partenariat avec la LWF[55].

ACCES AU LOGEMENT

Depuis la création du camp, les réfugié-e-s vivaient dans des huttes faites principalement de bambou, de chaume et de plastique[56].

Ces huttes étaient particulièrement exposées au risque d'incendie, ainsi qu'à un risque lié à la présence d'éléphants dans certaines zones[57].

De nouveaux logements semi-permanents ont été construits mais les sources disponibles ne permettent pas de déterminer si l'ensemble des réfugié-e-s y ont été relogé-e-s[58].

ACCES A L'ENERGIE

D'après la mission d'évaluation conjointe de l'UNHCR et du PAM en 2014 [59], la plupart des habitations visitées étaient suffisamment équipées en gaz en bois de chauffe, en charbon local et en briquettes. Des manques ont néanmoins été soulevés pour les groupes de personnes les plus vulnérables [60], qui n'ont pas les moyens de se procurer les équipements qui leur manquent. La proximité de la forêt avec le camp fait de l'accès à des ressources énergétiques autres que le bois de chauffe un enjeu pour les bonnes relations avec la communauté hôte.

ASSAINISSEMENT ET HYGIENE

L'UNHCR a créé une capacité de stockage de 100 000 litres d'eau pour les camps. [61]

D'après les informations disponibles en 2014 [62] :

Le camp a son propre stock d'eau, et les réfugié-e-s ont accès à 29-30 litres d'eau par jour par personne. La LWF est en charge de l'assainissement, de l'hygiène et de la propreté de l'eau [63].

Une chlorification de l'eau et des tests sont effectués quotidiennement. D'autres tests sont effectués sur une base trimestrielle auprès du laboratoire ENPHO à Katmandou à partir de prélèvements d'eau effectués à partir de différents points d'eau du camp.

En 2014, l'équipement moyen en latrines sur le camp était d'une pour 6,4 personnes.

La mission conjointe d'évaluation avait relevé en 2014 des insuffisances en terme d'hygiène dans le domaine de la gestion des déchets, et de la propreté générale du camp du fait de la proximité des exploitations d'élevage avec les habitations, ainsi que dans le système de drainage qui n'était pas aux normes internationales.

ACCES A LA SANTE

Les informations disponibles jusqu'en 2014 indiquent la présence de plusieurs équipements de santé primaires et spécialisés sur le camp mis en place et gérés par l'UNHCR, l'AMDA et leurs partenaires[64].

Désormais l'objectif des gestionnaires est d'orienter les résident-e-s vers les services de santé de droit commun[65].

Les résident-e-s ont également accès à l'hôpital de l'AMDA [66] à Damak, ainsi qu'à l'hôpital de Damak grâce à un accord récent[67].

Par ailleurs, le TPO est partenaire de l'UNHCR depuis 2008 pour apporter un soutien psychosocial aux réfugié-e-s et donner des outils de résilience à la communauté[68].

Il travaille en coopération avec les organisations communautaires (CMC, le BRWF, le BRCF et les Youth Friendly Centres). En 2014, le premier point de contact pour les problèmes de santé mentale sur le camp était le Bhutanese Refugee Women Forum (BWRF)[69].

En 2018, les activités de TPO portaient essentiellement sur la prise en charge et la prévention de la toxicomanie auprès des réfugié-e-s[70].

SECURITE [71]

Les autorités népalaises participent à la sécurité du camp en fournissant une présence permanente

de l'*Armed Police Force* (APF) ainsi que de policier-ère-s civil-e-s. Il sont secondés dans leur mission par des réfugié-e-s bénévoles au sein des Community Watch Teams (CWT) intégrées au CMC. Les questions de sécurité font l'objet d'une réunion mensuelle entre les gestionnaires et les autorités.

Le camp est doté d'une caserne et d'équipements de lutte contre les incendies.

AUTONOMIE ET SOCIETE CIVILE

Malgré les restrictions juridiques au droit au travail et à l'accès à la propriété, certain-e-s réfugié-e-s parviennent à avoir des activités rémunérées dans le camp ou en dehors – bien que cela les expose à des discriminations dans le domaine du travail.[72] Cette économie a été bouleversée par la diminution drastique de la population des camps [73], et il est difficile d'évaluer les moyens de subsistance des résident-e-s actuellement. En 2014, le revenu moyen par foyer était de **5 971 NPR par mois**[74].

Les envois de fonds par les réfugié-e-s réinstallé-e-s représentent une source de revenus supplémentaire mais instable et inégale.

Les organisations communautaires jouent un rôle majeur dans l'organisation de la vie culturelle, de la vie sociale et de l'assistance dans le camp. Elles sont particulièrement mobilisées dans le soutien aux activités économiques des réfugié-e-s.

ACCES A L'INFORMATION

Un rapport de l'UNHCR de 2013 note la présence de cafés internet dans le camp permettant aux réfugié-e-s d'accéder au réseau internet, ainsi que l'usage répandu de la radio[75].

PHOTO ©: CARL LACASSE

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Il y a moins d'informations disponibles sur les conditions de vie dans le camp depuis le retrait du PAM et de l'UNHCR car ils ne produisent plus de rapports d'évaluation. Il est certain que la diminution de la population dans le camp, la baisse du nombre de bénévoles et la baisse des financements internationaux ont remis en question la continuité de l'assistance, surtout pour les personnes les plus vulnérables[76].

En 2018, les réfugié-e-s ont interpellé les autorités népalaises sur la dégradation de l'accès aux services de première nécessité pour les résident-e-s du camp[77].

L'ABSENCE DE SOLUTIONS DURABLES

Malgré des tentatives répétées depuis le début de la crise, aucun cycle de négociation relatif au droit au retour au Bhoutan n'a abouti à ce jour, la dernière tentative remontant à 2019. [78]

Le *Kathmandu Post* rapporte qu'en 2018, environ 2 000 des réfugié-e-s restant indiquaient vouloir rentrer au Bhoutan[79]. Plusieurs observateurs indiquent que le rapatriement volontaire au Bhoutan est une revendication répandue parmi les réfugié-e-s., qu'ils ont exprimée à de multiples reprises[80].

VULNERABILITE DES RESIDENT-E-S

Plusieurs sources indiquent qu'une part importante des réfugié-e-s restants seraient des personnes âgées et des personnes n'ayant pas été éligibles à la réinstallation telles que les réfugiées conjointes de personnes non-réfugiées[81].

Le TPO prévoyait en 2013 une plus forte concentration de personnes âgées et de personnes sujettes à des maladies graves ou des troubles mentaux parmi les réfugié-e-s restant dans le camp[82] .

C'était également une préoccupation relevée par l'UNHCR et le PAM dans leur rapport conjoint d'évaluation de 2014[83].

SANTE [84]

En 2014, les gestionnaires relevaient une hausse de la prévalence des maladies chroniques attribuée à des conditions de vie stressantes, au vieillissement de la population, et à des mauvaises habitudes alimentaires, ainsi qu'une dégradation de la santé mentale [85] attribuée aux opérations de réinstallation.

SECURITE

En 2014, la situation sécuritaire sur le camp était évaluée par les gestionnaires comme généralement bonne mais en voie de détérioration, de façon très nettement corrélée avec le stress et les conflits intra-familiaux liés à la mise en œuvre du programme de réinstallation[86].

Deux problématiques ont suscité une prise en compte particulière par les gestionnaires : la consommation d'alcool et d'autres substances [87], et les violences sexuelles et sexistes[88].

Il n'y a pas d'indicateurs récents permettant d'évaluer l'évolution de la situation. La lutte contre la toxicomanie faisait néanmoins l'objet d'un programme spécifique jusqu'en 2019.

PHOTO ©: CARL LACASSE

AI	Amnesty International
AMDA	Association of Medical Doctors of Asia
APF	Armed Police Force
BRCF	Bhutanese Refugee Children Forum
BREP	Bhutanese Refugee Education Programme
BRWF	Bhutanese Refugee Women Forum
CMC	Camp Management Comittee
CWT	Community Watch Teams
GGP	Grant Assistance for Grassroots Human Security
IHC	IInternational Home Care
LWF	Lutheran World Federation
NBA	Nepal Bar Association
PAM	Programme Alimentaire Mondial
RCU	Refugee Coordination Unit
RGP	Reclamation Garden Project
SHG	Self Help Groups
SADG	Social Awareness Development Group
TPO	Transcultural Psychosocial Organization
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1] Sur les raisons de l'exil des réfugiés bhoutanais : Written statement submitted by the Asian Legal Resource Centre (ALRC), a non governmental organisation in general consultative status , UNECOSOC, Distr. GENERAL, E/CN.4/2005/NGO/52, 11 février 2005, disponible sur : https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G05/108/13/PDF/G0510813.pdf?OpenElement ; Written statement submitted by the South Asia Human Rights Documentation Centre (SAHRDC), a non-governmental organisation in special consultative statuts, UNECOSOC, Distr. GENERAL, E/CN.4/2005/NGO/120, 17 février 2005, disponible sur http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=E/CN.4/2005/NGO/120&Lang=E ; Michael Hutt, « The Bhutanese refugees : between verification, repatriation and royal realpolitik », *Peace and Democracy in South Asia,* Volume 1, Number 1, Janvier 2005, pp. 44-56, disponible sur http://himalaya.socanth.cam.ac.uk/collections/journals/pdsa/pdf/pdsa_01_01_05.pdf (consulté le 20 juin 2020) ; Subedi B., « The Problem of Bhutanese Refugees and Comparison with Tibetan Refugees in Nepal » *Contributions to Nepalese Studies,* Centre for Nepal and Asian Studies (CNAS), Tribhuvan University (TU), Kathmandu, Nepal. Volume 28, Number 1, Janvier 2001, disponible sur : http://himalaya.socanth.cam.ac.uk/collections/journals/contributions/pdf/CNAS_28_01_05.pdf (consulté le 20 juin 2020) ; Krishna P. Khanal, « Human rights and refugee problems in South Asia : The case of Bhutanese Refugees », *Contributions to Nepalese Studies*, Vol. 25, No. 2, Juillet 1998, p.153, disponible sur : https://lib.icimod.org/record/10209 (consulté le 20 juin 2020) ; AI, Bhutan : Forcible exile, Index : ASA 14/004/1994, 31 juillet 1994, disponible sur https://www.amnesty.org/download/Documents/184000/asa140041994en.pdf (consulté le 20 juin 2020) ; AI, *Bhutan : Human rights violations against the Nepali-speaking population in the south*, décembre 1992, disponible sur https://www.amnesty.org/download/Documents/192000/asa140041992en.pdf (consulté le 20 juin 2020)

[2] Timai, Sanischare, Goldhap, Kundubabari, Beldangi-I, Beldangi-II, Beldangi extension.

[3] Littéralement « les habitants du Sud » en Ngalong – la langue parlée par les Dzongkhas.

[4] Michael Hutt, op. cit., p.45 ; Krishna P. Khanal, op. cit., p.150 ; Subedi B., op. cit., pp.79-80, AI, 1992 op. cit.

[5] Michael Hutt, op. cit.

[6] Subedi B., op. cit. ; Amnesty International, op. cit.

[7] Selon les recensements officiels, 80 000 réfugié.e.s ont été enregistré.e.s en 1993, ils étaient 107 000 en 2007. UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report : Assistance to the refugees from Bhutan in Nepal, Annexe II, juillet 2014, disponible sur https://www.unhcr.org/54d3762e2.pdf (consulté le 20 juin 2020)

[8] Michael Hutt, op.cit. ; Krishna P. Khanal, op. cit., Subedi B., op. cit. ; AI, 1992, op. cit.

[9] Notamment le Drig Lam Namzha, adopté en 1985, imposait aux minorités de se conformer aux codes culturels Drukpas (école bouddhiste majoritaire au Bhoutan): observer les coutumes, parler la langue, porter le Ghos et le Kiras (vêtements traditionnels). Cela a justifié des mesures répressives à l'encontre de ceux qui ne s'y conformaient pas. (Hutt, 2005 ; Krishna P. Khanal, 1998 ; AI 1994 ;AI 1992).

[10] Les révisions successives du Citizenship Act en 1977 et en 1985 ont ajouté des conditions pour accéder à la nationalité bhoutanaise telles que : parler couramment le Dzongkha – la langue des Ngalong (l'ethnie gouvernante), fournir des preuves de résidence au Bhoutan depuis 1958 ou fournir la preuve d'avoir deux parents de nationalité bhoutanaise. (Hutt, 2005 ; Krishna P. Khanal, 1998, AI 1994, AI 1992).

[11] Michael Hutt, op.cit., p.47 ; Krishna P. Khanal, op. cit., p.151 ;AI, 1994, op. cit. ;AI, 1992, op. cit.

[12] Krishna P. Khanal , op. cit.; Asian Legal Resource Centre op. cit. ; SAHRDC, op.cit.; AI, op. cit. 1998 ;AI, op. cit. 1994 ; AI, op. cit., 1992.

[13] AI, 1998, op. cit.. ; AI, 1992, op. cit.

[14] Caritas Nepal : https://www.caritasnepal.org/humanitarian-aid/#1565758068703-076891f2-0f43 ; Subedi B., op. cit., p.76.

[15] États-Unis, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande, Norvège, Danemark, Nouvelle-Zélande.

[16] UNHCR, Regional update – Asia and the Pacific, 14 septembre 2018, p.3, disponible sur https://www.unhcr.org/5b9f53ad4.pdf (consulté le 20 juin 2020).

[17] Ibid.

[18] Amnesty International, Bhutan : Forcible exile, op. cit. ; Krishna P. Khanal, op.cit., p.153. ; « With a variety of methods many people from Southern Bhutan had been expelled after the demonstration for democracy in autumn of 1990. Most of them had been Nepali Bhutanese, but also thousands of people from other ethnic groups. » Michael Hutt, op.cit., p.52.

[19] OIM, juin 2017.

[20] UNHCR/PAM, *Joint Assessment Mission Report*, 2014, op. cit., p.12.

[21] LWF Népal, « Fighting against injustice and inequality », 16 août 2019, disponible sur : https://www.lutheranworld.org/news/fighting-against-injustice-and-inequality (consulté le 20 juin 2020).

[22] United States Department of State, op. cit.; Conseil des droits de l'Homme, Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants sur sa mission au Népal du 29 janvier au 5 février 2018, 30 avril 2018, disponible sur https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G18/121/50/PDF/G1812150.pdf?OpenElement (consulté le 20 juin 2020).

[23] Amnesty International, Human Rights in Asia-Pacific : Review of 2019, 29 janvier 2020, disponible sur https://www.amnesty.org/download/Documents/ASA011354 2020ENGLISH.PDF (consulté le 20 juin 2020) ; Committe on the Rights of the Child, Concluding observations on the combined third to fifth periodic reports of Nepal, 8 juillet 2016, disponible sur https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/NPL/CO/3-5&Lang=En (consulté le 20 juin 2020).

[24] UNHCR / PAM, Joint Assessment Mission Report, 2013, op. cit., p. 13, disponible sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wfp256692.pdf (consulté le 20 juin 2020).

[25] Susan BANKI, Nicole PHILIPPS "We are the victims of the separation" : A report on Bhutanese refugees remaining in Nepal, mai 2014. p.39, disponible sur https://resettlement.eu/sites/icmc/files/Banki_Bhutanese_Refugee_Report_May_2014_FINAL_VERSION.pdf (consulté le 20 juin 2020)

[26] Environ 80 000 personnes dans les sept camps, selon UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, Annexe II, 2014, op. cit.

27] UNHCR, « Refugees from Bhutan get first ID cards in Nepal's camps », 10 décembre 2007, disponible sur https://www.unhcr.org/475d761c2.html (consulté le 20 juin 2020).

[28] Arjun Rajbanshi, « Bhutanese refugees urge govts at all relevels to resolve their problems », The Kathmandu Post, 10 avril 2018, disponible sur https://kathmandupost.com/national/2018/04/10/bhutanese-refugees-urge-govts-at-all-levels-to-resolve-their-problems (consulté le 15 mai 2020).

[29] UNHCR, Nepal, Global Focus, disponible sur http://reporting.unhcr.org/node/10316 (consulté le 20 juin 2020).

[30] PAM, WFP Nepal Country Brief, décembre 2018, disponible sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WFP-0000102133.pdf (consulté le 20 juin 2020).

[31] LWF, LWF World Service : 2019 Annual Report, mai 2020 p.30, disponible sur https://www.lutheranworld.org/content/resource-lwf-world-service-annual-report-2019 (consulté le 20 juin 2020).

[32] LWF/OCS, « Taking leadership #WithRefugees », 20 juin 2019, disponible sur https://asia.lutheranworld.org/content/taking-leadership-withrefugees-131 (consulté le 20 juin 2020).

[33] Anil Giri, « Bhutanese refugee issue resurfaces after provisions dry up », The Kathmandu Post, 6 décembre 2018., disponible sur https://kathmandupost.com/valley/2018/12/05/bhutanese-refugee-issue-resurfaces-after-provisions-dry-up (consulté le 20 juin 2020).

[34] TPO Nepal, Annual Report 2018, février 2019, disponible sur https://tponepal.org/wp-content/uploads/2019/06/TPO-Nepal-Annual-Report-2018.pdf (consulté le 20 juin 2020).

[35] UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, 2014, op. cit., p. 22, p.24.

[36] « Fighting against injustice and inequality », Lutheran World Federation, 16 août 2019.

[37] UNHCR, Global Appeal 2004, disponible sur https://www.unhcr.org/3fc754690.html (consulté le 20 juin 2020)

[38] Cité dans le rapport Susan BANKI, Nicole PHILIPPS "We are the victims of the separation", op. cit. p.3.
[39] Ibid.; UNHCR / PAM, Joint Assessment Mission Report, 2014, op.cit., p.6. ; UNHCR, Global Report 2010, p.249, disponible sur https://www.unhcr.org/4dfdbf54e.pdf (consulté le 20 juin 2020).

[40] UNHCR, Global Appeal 2010-2011, disponible sur https://www.unhcr.org/publications/fundraising/4b03d32b9/unhcr-global-appeal-2010-2011-nepal.html (consulté le 20 juin 2020).

[41] Site internet de BRWF : https://sites.google.com/a/brwf.org/brwf-home/Home/about-brwf - Pas de mise à jour récente, consulté le 20 juin 2020.

[42] LWF, « Bhutanese Refugees open up to LWF General Secretary », 27 septembre 2018, disponible sur https://nepal.lutheranworld.org/content/bhutanese-refugees-open-lwf-general-secretary-101 (consulté le 20 juin 2020).

[43] LWF, « Advocacy determinations : Bhutanese Refugees Children in Province Level Girls Summit », 12 octobre 2018, disponible sur https://nepal.lutheranworld.org/content/advocacy-determinations-bhutanese-refugees-childr

[44] United States Department of State, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, Country Reports on Human Rights Practices for 2019, 11 mars 2019, p.15, disponible sur https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/02/NEPAL-2019-HUMAN-RIGHTS-REPORT.pdf (consulté le 20 juin 2020) ; « UNHCR to stop supporting Bhutanese refugees », The Himalayan Times, 20 décembre 2019, disponible sur https://thehimalayantimes.com/nepal/unhcr-to-stop-supporting-bhutanese-refugees/ (consulté le 20 juin 2020).

[45] United Nations Nepal, *Strategic Summary 2019*, 4 mai 2020, p.31, disponible sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Strategic Summary-2019-Mid Rez.pdf (consulté le 20 juin 2020).

[46] Susan BANKI, Nicole PHILIPPS « We are the victims of the separation », op. cit., p.33.

[47] « School Leaving Certificate ».

[48] Site Internet de Caritas Nepal, « Ongoing Projects », disponible sur https://www.caritasnepal.org/humanitarian-aid/#1565758068703-076891f2-0f43 (consulté le 20 juin 2020).

[49] Principalement : LWF, Caritas et BWRF.

[50] UNHCR / PAM, Joint Assessment Mission Report, 2014, op. cit., p. 18.

[51] UNHCR/UNIQLO, Restoring Self-Reliance : Support for Self-reliance and Livelihoods Projects in Asia - Annual Report 2017, 2017, disponible sur https://www.unhcr.org/5b2218684.pdf (consulté le 20 juin 2020).

[52] PAM, WFP Nepal Country Brief , décembre 2018; PAM, « WFP transitions out of food assistance programme to refugees from Bhutan », 19 novembre 2018, disponible sur https://www.wfp.org/news/wfp-transitions-out-food-assistance-programme-refugees-bhutan (consulté le 20 juin 2020)..

[53] PAM, Food Assistance to Refugees from Bhutan in Nepal : Standard Project Report 2017, p.12, disponible sur https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000070058/download/ (consulté le 20 juin 2020).

[54] « In December 2017, 181 refugee households produced 7,874 kg of the vegetables through the reclamationgardening project. About 2,855 kg of vegetables were sold and generated an income amounting to NPR 50,000(about USD 500) » ibid.

[55] LWF, « Embassy of Japan in Nepal signed grant contract with LWF Nepal to provide agricultural facilities to Refugee camp and Host community », 15 mars 2019, disponible sur https://nepal.lutheranworld.org/content/embassy-japan-nepal-signed-grant-contract-lwf-nepal-provide-agricultural-facilities-refugee (consulté le 20 juin 2020) ; Communiqué de presse de l'ambassade du Japon au Népal, 15 mars 2019, disponible sur : https://www.np.emb-japan.go.jp/files/000457175.pdf (consulté le 30 novembre 2020).

56] Description issue de PhotoVoice, Voices in Exile, Bhutanese youth photograph their lives in refugee camps, 2007, disponible sur https://photovoice.org/wp-content/uploads/2016/03/Voices-in-Exile.pdf (consulté le 20 juin 2020).

57] UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, 2014, op. cit., p.14.

[58] LWF, « Bhutanese Refugees open up to LWF General Secretary », op.cit. ; « Durable cottages being built against refugee and local's wishes », myRepublica, 10 juin 2018, disponible sur https://myrepublica.nagariknetwork.com/news/durable-cottages-being-built-against-refugee-and-local-s-wishes/ (consulté le 20 juin 2020).

[59] UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, 2014, op. cit., p.26.

[60] Les personnes les plus vulnérables sont identifiées par le HCR et le PAM dans leur rapport d'évaluation conjoint comme les personnes les plus dépendantes à l'aide internationale en raison de leur situation socio-économique plus précaire par rapport aux autres résident.e.s.

[61] « UNHCR to stop supporting Bhutanese refugees », The Himalayan Times, 20 décembre 2019.

[62] UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, 2014, op. cit., pp.24-25.

[63] UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, 2014, op. cit., p.26.

[64] UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, 2014, op. cit; UNHCR, « Field Brief : Etabilishment of Multi-purpose Youth-Friendly Centres for Young Refugees in Nepal », juillet 2010, disponible sur https://www.unhcr.org/uk/3e2c05c7a.pdf (consulté le 20 juin 2020).

[65] « Under the project partnership agreement (PPA) valid from 01 January to 31 December 2019, AMDA, with UNHCR fund, will be responsible for implementing activities in the health sector, whilst gradually rationalizing service delivery in the camps, social protection (persons with disabilities). AMDA will take a leading role in the health task force in order to further facilitate refugees' access to public health facilities. AMDA will also closely coordinate its activities with the Social Protection Task Force; especially within the ambit of providing services to persons with disabilities. AMDA continues to advocate in strengthening Aamchowk Urban Health Centre and gradually hand over all the services to government health facilities.» Site de l'AMDA, section « PHC Project for Bhutanese Refugees », disponible sur http://amda.org.np/department/phc-project-for-bhutanese-refugees.html (consulté le 20 juin 2020).

[66] Site de l'AMDA, section « AMDA Hospital », disponible sur http://www.amda.org.np/amda-hospital-990.html (consulté le 20 juin 2020).

[67] « UNHCR to stop supporting Bhutanese refugees », The Himalayan Times, 20 décembre 2019.

[68] R. Reiffers, R.P. Koirala, R. Gerritzen, N. Upadhaya, N. Luitel, S. Bhattarai, Jordans M.J.D., « Psychosocial support system for Bhutanese refugees in Nepal », Intervention 2013, Volume 11, Numéro 2, Juillet 2013, pp.169-179, pp. 170-172, disponible sur https://www.interventionjournal.com/sites/default/files/Psychosocial_support_for_Bhutanese_refugees_in.5.pdf (consulté le 20 juin 2020).

[69] Susan BANKI, Nicole PHILIPPS *"We are the victims of the separation"*, op. cit., p.36.

[70] TPO Nepal, *Annual Report 2018,* février 2019.

[71] UNHCR/PAM, *Joint Assessment Mission Report*, 2013, op. cit., p.14.

[72] Susan BANKI, Nicole PHILIPPS *« We are the victims of the separation »,* op. cit., p. 30 ; UNHCR/PAM, *Joint Assessment Mission Report,* 2014, op. cit., 2014.

[73] *Ibid*., p.18.

[74] Soit environ 49$.

[75] Priya Govindaraj / UNHCR, *Waves of life : the role of radio in Bhutanese refugee camps in Nepal*, juillet 2013, p.4, disponible sur https://www.refworld.org/docid/523302a54.html (consulté le 20 juin 2020).

[76] UNHCR/PAM, *Joint Assessment Mission Report*, 2014, op. cit., pp.27-28 ; Susan BANKI, Nicole PHILIPPS « *We are the victims of the separation »* op. cit.., pp.29 et suiv.

[77] Arjun Rajbanshi,« Refugees request WFP not to stop food assistance », *The Kathmandu Post*, 23 novembre 2018, disponible sur https://kathmandupost.com/national/2018/11/23/refugees-request-wfp-not-to-stop-food-assistance (consulté le 20 juin 2020) ; Rastriya Samachar Samiti, « Bhutanese refugees push or solution for long-standing issues », The Himalayan Times, 27 avril 2018, disponible sur https://thehimalayantimes.com/nepal/bhutanese-refugees-push-for-solution-to-long-standing-issues/ (consulté le 20 juin 2020) ; Arjun Rajbanshi « Bhutanese refugees urge govts… », op. cit.

[78] « Govt yet to start new talks with Bhutan on refugee repatriation », *my Republica*, 27 avril 2019, disponible sur https://myrepublica.nagariknetwork.com/news/govt-yet-to-start-new-talks-with-bhutan-on-refugee-repatriation/ (consulté le 20 juin 2020).

[79] Arjun Rajbanshi, « Bhutanese refugees urge govts … » op. cit.

[80] «*(…) That Bhutanese refugees represent such a significant proportion of the global resettlement scheme while they eschew resettlement more than any other refugee population requires further interrogation.* » Susan BANKI, Nicole PHILIPPS *« We are the victims of the separation »* op. cit., pp. 20-21.; « *While interviewees expressed their preference for durable solutions such as repatriation or integration, the only solution currently available is resettlement, despite the continuous advocacy from UNHCR and the international community. »* UNHCR/PAM, *Joint Assessment Mission Report*, 2014, op. cit., p.13. ; «Bhutanese refugees rally for repatriation », *The Kathmandu Post*, 1er août 2017, disponible sur https://kathmandupost.com/national/2017/08/01/bhutanese-refugees-rally-for-repatriation (consulté le 20 juin 2020) ; « Bhutanese refugees demand repatriation », *The Kathmandu Post*, 9 septembre 2015, disponible sur https://kathmandupost.com/national/2015/09/09/bhutanese-refugees-demand-repatriation (consulté le 20 juin 2020).

[81] Yuvraj Bibas « Elderly Bhutanese refugees lament 'lifeless life' », myRepublica, 11 septembre 2019, disponible sur https://myrepublica.nagariknetwork.com/news/elderly-bhutanese-refugees-lament-lifeless-life/ (consulté le 20 juin 2020) ; Chetan Adhikari, « Elderly Bhutanese left behind at refugee camp », The Kathmandu Post, 28 septembre 2015 disponible sur https://kathmandupost.com/national/2015/09/28/elderly-bhutanese-left-behind-at-refugee-camp (consulté le 20 juin 2020) ; Susan Banki, Nicole Philipps, op. cit., p.41 ; Sur les épouses de personnes non-réfugiées : « Under the current resettlement policy, refugee females who are married to Nepali or Indian husbands are not eligible for resettlement since they are entitled for citizenship through the husband by law. » UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, 2014, op. cit., p.14.

[82] R. Reiffers, et al., « Psychosocial support system for Bhutanese refugees in Nepal », op.cit., p.177.

[83] UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, op. cit., p.28 : « The on-going resettlement will impact in a way or another the cash and food sources for the remaining people in the camps. Some of the possible effects are: (…) higher concentration of vulnerable people, etc. ».

[84] UNHCR/PAM, Joint Assessment Mission Report, op. cit., p.13 ; R. Reiffers et al., « Psychosocial support system for Bhutanese refugees in Nepal », op. cit., pp.169-179, pp.170-171 ; Susan BANKI, Nicole PHILIPPS *« We are the victims of the separation…»*, op.cit., p.27, p.40 ; Nagendra P. Luitel, Mark Jordans, Adrianna Murphy, Bayard Roberts, Jim McCambridge, « Prevalence and Patterns of Hazardous and Harmful Alcohol Consumption Assessed Using the AUDIT among Bhutanese Refugees in Nepal », *Alcohol and Alcoholism,* Volume 48, Issue 3, May/June 2013, pp. 349–355, disponible sur https://doi.org/10.1093/alcalc/agt009 (consulté le 20 juin 2020).

[85] Détresse psychique, anxiété, dépression, augmentation des conflits familiaux, augmentation des conduites à risques ou addictions liées à la consommation d'alcool et autres substances, et taux de suicide très élevé.

[86] Selon UNHCR/PAM, *Joint Assessment Mission Report*, 2014, op. cit., p.13 ; Susan BANKI, Nicole PHILIPPS *« We are the victims of the separation »*, op. cit.

[87] UNHCR/PAM, *Joint Assessment Mission Report*, 2014, op. cit., p.13.

[88] *Ibid*., p.14.